



Vat Phou et les anciens établissements associés du paysage culturel de Champassak

**RAPPORT DE LA MISSION D'ENQUETE
4 au 8 AVRIL 2013**

M Yves DAUGE
M Felipe DELMONT
Mme Isabelle LONGUET
M Seune PHETSANGHANE
Mme Cathy SAVOUREY

CONTEXTE DE LA MISSION

Cette mission s'inscrit dans le prolongement de deux missions précédentes¹ effectuées par Yves Dauge, Felipe Delmont, Cathy Savourey et Seune Phetsanghane, grâce au soutien de la Convention France-UNESCO pour le patrimoine. Elles ont été menées à la demande des autorités laotiennes, alors que le Comité du patrimoine mondial s'était à plusieurs reprises inquiété de l'état de conservation du bien² et qu'une mission de suivi réactif avait été réalisée³. Le thème central en était la construction d'une route traversant le site inscrit (route 14A), projet évoqué en 2002 mais concrètement engagé en 2010, un équipement risquant d'affecter le bien inscrit et sur lequel l'attention de l'UNESCO avait été appelée. Ces missions concluaient à la nécessité d'élaborer un plan à une échelle plus large pour gérer positivement la pression du développement qui s'exerce sur le site de Vat Phou. La troisième mission, sollicitée à nouveau par les autorités laotiennes⁴, forte des analyses et constats précédents, avait pour but de finaliser une proposition d'étude en ce sens. A la demande du ministère français de la culture et de la communication, Isabelle Longuet, responsable du Val de Loire, site⁵ français inscrit sur la Liste du patrimoine mondial comme paysage culturel, s'est jointe à la mission pour apporter son expérience sur la gestion d'un site inscrit.

1 Cf rapport établi en Juin 2011

2 Décisions des Comités du patrimoine mondial de 2011 et 1012: 35 COM7B.72, 36 COM 7B.64.

3 Rapport de mission effectuée du 12 au 21 février 2012 par des experts du Centre du patrimoine de l'ICCROM et d'ICOMOS, et présentée à la 36^è session du Comité du patrimoine mondial, Saint-Pétersbourg.

4 Demande d'assistance transmise par M. Sem Lengsavad, vice premier ministre de la RDP Lao et président du Comité national du patrimoine, 14 décembre 2012.

5 Extraits du rapport d'évaluation d'ICOMOS pour le Comité du patrimoine mondial : « Le degré de survivance de la topographie du paysage khmer (depuis 600 après J.C.) et des nombreux vestiges archéologiques, visibles et enfouis, révèle l'organisation de l'espace et l'utilisation du paysage, sur une superficie d'environ 400 km² telles qu'elles ont été pratiquées pendant près de mille ans (du Ve au XVI^e siècle environ)...

On est en présence d'un paysage soigneusement planifié par les bâtisseurs de Vat Phou pour refléter le caractère sacré du site. Le temple en terrasse de Vat Phou est situé au pied de la montagne Phou Kao sur un axe est-ouest s'étendant jusqu'à une source d'eau fraîche sur une terrasse aménagée dans la roche où le sanctuaire fut bâti... Un axe partant du lingua (site naturel phallique), au sommet de la montagne, traverse le sanctuaire et organise l'espace : long de 1400 m, il est bordé de lacs et d'édifices construits de part et d'autre de la voie processionnelle. L'utilisation du sommet de la montagne (1416 m de haut) comme point d'attraction et l'état de survivance relativement grand du paysage et de ses composantes structurelles et éléments constitutifs permettent d'apprécier la réalisation grandiose du concept d'origine que l'on qualifierait aujourd'hui de paysage culturel.

PROGRAMME DE LA MISSION

Jeudi 04/04/2013

Départ pour Paksé 11h00 arrivée 12h00

15 h - 17 h : Réunion de travail avec Mme SOHLETH, gestionnaire du site de Vat Phou et M JC MARSHALL, architecte en présence de M. Khankham KENBOUTTA, directeur du DPV.

19h : Dîner en présence de M Bounthong DIVIXAY, Vice Gouverneur de la Province de Champassak

Vendredi 05/04/2013

9 h - 13 h : Réunion du comité local du patrimoine mondial, présidé par M Bounthong DIVIXAY, Vice Gouverneur de la Province de Champassak

13 h : Déjeuner de travail avec M. Sonesay SIPHANDONE Gouverneur de la Province de Champassak et M Bounthong DIVIXAY, Vice Gouverneur de la Province de Champassak, afin d'acter les décisions prises.

15h - 17 h : Réunion de travail avec M Aphisayadeth INSISIENGMAY et M. Khankham KENBOUTTA afin de finaliser le cahier des charges des futures études.

Samedi 06/04/2013

9h - 17h : Journée de terrain sur l'ensemble du périmètre classé en présence de M JC CASTEL.

19h : Dîner avec Mme SOHLETH, gestionnaire du site de Vat Phou

Dimanche 07/04/2013

8h : Réunion bilan de l'équipe d'expert
Vol Paksé – Vientiane départ 11h arrivée 14h00

PERSONNES RENCONTRÉES LORS DE LA MISSION

A PAKSE et CHAMPASSAK

M Sonesay SIPHANDONE , Gouverneur de la Province de Champassak
M Bounthong DIVIXAY, Vice Gouverneur de la Province de Champassak
M Nouchanh CHANTHAPHONG, Chef du district de Champasak et Président du Comité du district du patrimoine mondial de Vat Phou,
M Aphisayadeth INSISIENGMAY, directeur-adjoint du service de l'urbanisme au sein de la Direction de l'habitat et de l'urbanisme au Ministère des Travaux Publics et des Transports,
M VIENGKÉO, directeur-adjoint du patrimoine au Ministère de la Culture de l'Information et du Tourisme
M Khankham KENBOUTTA, Directeur du département du patrimoine mondial de Vat Phu (DPV)
Bounlap KEOKANGNA, Directeur Adjoint du DPV et leur équipe
M M Soukkhaseum PAKDIMANIVONG, Directeur du Département des Travaux Publics et des Transports de la Province de Champassak
Mme SOHLETH, gestionnaire du site de Vat Phou et son équipe
M Jean Charles CASTEL, Chef de projet FSP
M Jean Christophe MARSHALL, Architecte

A VIENTIANE

Son Excellence Monsieur Yves CARMONA, Ambassadeur de France au Laos,
M. Jean-Pierre GALLAND, conseiller de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France
M. André POUILLES DUPLAIX, Directeur de l'AFD Cambodge-Laos

Le sens particulier de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial : un paysage culturel

Sans répéter ici la justification et les éléments qui fondent la valeur de ce site, il est important de souligner que le bien a été inscrit en 2001 non comme site archéologique, mais comme paysage culturel incluant le complexe de Vat Phu. Ce paysage constitue une représentation matérielle de l'univers symbolique khmer, une relation entre l'homme et la nature issue de l'hindouisme ; il est important non pour ses éléments isolés – structures en élévation ou vestiges enfouis, mais en tant qu'ensemble révélant l'organisation symbolique et matérielle d'une société, de ses modes de vie, de l'espace – le rapport au sacré, l'organisation urbaine, les pratiques agraires. Le rapport d'évaluation fait par ICOMOS pour le Comité du patrimoine mondial concluait ainsi : «Globalement, Champassak est un paysage culturel très ancien qui illustre les débuts de l'urbanisme dans le sud-est asiatique ainsi que la manière dont les Khmers aménageaient leur paysage, miroir de leur univers symbolique ».

Le dossier d'inscription présenté relevait notamment l'importance de l'agriculture, « qui faisait vivre les temples et l'élite urbaine », du lien fleuve-montagne, de l'axe du temple, longuement évoqué dans les rapports précédents.

Un site extrêmement sensible et fragile

La signification de la Valeur universelle exceptionnelle porte donc sur un vaste espace, dont l'intérêt au moment de l'inscription était d'être «globalement intact¹» . La préservation de son authenticité et de son intégrité est particulièrement difficile : il faut préserver le grand paysage, cet espace très ouvert, peu bâti, avec des vues lointaines, et principalement maintenu par l'agriculture. Le potentiel archéologique est immense, excédant largement, selon les archéologues, les limites définies par l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.



Vue sur le paysage depuis l'axe

¹ Id. : « C'est le seul site en Asie du sud-est qui ait conservé un paysage globalement intact ».

Dans le même temps, le développement des échanges économiques et notamment la montée en puissance du tourisme commencent à générer de l'activité, des constructions, de la circulation. Un développement bénéfique mais qui risque d'anéantir le site si on ne le canalise pas en vue de préserver ce paysage, ce patrimoine, cette histoire, qui en font l'attractivité. La fragilité du site réside aussi dans l'état sanitaire critique des vestiges bâtis.

Des contributions précieuses

Aux côtés des équipes laotiennes, sont intervenues ou interviennent des équipes internationales - italiennes, japonaises, indiennes, françaises - qui ont contribué pendant des années et contribuent toujours à une meilleure connaissance et gestion du site. Le Fonds de solidarité prioritaire élaboré et mis en œuvre par le ministère français des affaires étrangères et les autorités laotiennes, avec la participation de spécialistes français de l'Ecole française d'Extrême Orient a produit des résultats importants. Un deuxième FSP est en cours de préparation qui devrait à nouveau apporter une contribution précieuse, notamment en matière de carte archéologique.

Initiatives en cours et suggestions

- *Travailler à l'échelle du grand territoire.*

Pour soulager le site des risques de dégradation, il faut travailler, au-delà des limites actuelles du site, à l'échelle du grand territoire, Vat Phou – Champassak – Le Mékong – Paksé. C'est en raisonnant à cette échelle qu'on pourra organiser, donc maîtriser le développement du tourisme, des flux commerciaux, de l'urbanisation (la population sur le site s'est accrue de 30% en 10 ans). Et offrir des zones de développement judicieusement localisées garantissant la protection du site.

- *La gestion du site inscrit et la planification du grand territoire doivent faire partie d'une même démarche.*

C'est dans une articulation des deux approches que l'on sera efficace, le paysage culturel et son territoire environnant ne peuvent se vivre l'un sans l'autre.

- *Redéfinir les zones spécifiques à l'intérieur du site.*

En particulier la zone de potentiel archéologique, car les investigations archéologiques postérieures à l'inscription ainsi que les découvertes récentes montrent une richesse archéologique s'étendant bien au-delà de la zone déjà identifiée du périmètre inscrit. Deux sites nous ont été signalés lors de notre mission, par Jean-Charles Castel, assistant technique du FSP du ministère français des affaires étrangères. Pour le premier, il s'agirait d'un sanctuaire similaire à celui de Vat Phou, près du Vat Phou Gnoy, au nord de Champassak sur le versant Est de la montagne, le long de la route A-14, peu avant le péage existant ; il a été identifié de manière fortuite lors de la construction du tronçon de route.

Le deuxième site concernerait l'existence d'une « ville » antérieure à celle découverte jusqu'ici à l'Est de l'axe du sanctuaire de Vat Phou. Ce gisement se trouverait sur le côté ouest de la rue principale de Champassak.

Il est important d'assurer la bonne identification, l'étude et la conservation des éléments archéologiques permettant une compréhension d'ensemble de Vat Phou, cela n'implique pas nécessairement une modification de la valeur du périmètre du bien quoique cette option selon les résultats des recherches puisse à terme être considérée. Il est vivement recommandé aux autorités nationales de considérer le développement d'un programme de fouilles et de recherche sur la zone.

Cela sous entendra de mettre à jour et éventuellement de réviser, au fur et à mesure des découvertes, les documents de planification urbaine (plan urbain) afin de ne pas remettre en cause l'intégrité du site de Vat Phou.

- ***Dispositif et plan de gestion***

Depuis l'inscription un dispositif de gestion s'est mis en place : le DPV, département du patrimoine de Vat Phou, situé sur le site et placé sous l'autorité du ministère de la culture, est à présent fort de 45 personnes, dont une dizaine de cadres. Un comité de pilotage interministériel a été créé. Un fonds du patrimoine est en cours de constitution dans lequel doit être reversé une partie des recettes sur le droits d'entrée du site.

Mais jusqu'à présent, la gestion du site s'est majoritairement cantonnée à la zone monumentale. Il est important de s'intéresser à l'ensemble du site, avec des règles de gestion différenciées pour chacune des zones.

Sur les sujets majeurs de la gestion que sont la connaissance et la conservation, notre mission ne saurait émettre de préconisations. Nous nous permettons toutefois d'affirmer la nécessité de mettre en cohérence les différentes interventions sur le site. L'idée d'un comité international de suivi (qui serait placée sous l'autorité du bureau régional de l'UNESCO) a déjà été évoquée ; un tel comité serait très utile.

- ***Pour un tourisme durable***

La gestion touristique du site a été déléguée à une structure extérieure, YCC, ce qui permet de soulager l'équipe du DPV en assurant la billetterie, la gestion des visiteurs, le nettoyage et surveillance du site, la construction d'équipements².

Mais avec une augmentation de 10 000 à 100 000 visiteurs en 10 ans et un accroissement continu prévisible de la fréquentation, il est nécessaire d'élaborer un plan de développement touristique d'ensemble qui trouve des solutions d'accueil et de mise en visite qui n'affecteront pas le site. Ce plan, à établir sous l'autorité du Département du patrimoine de Vat Phu et du comité national, devrait comprendre différents points :

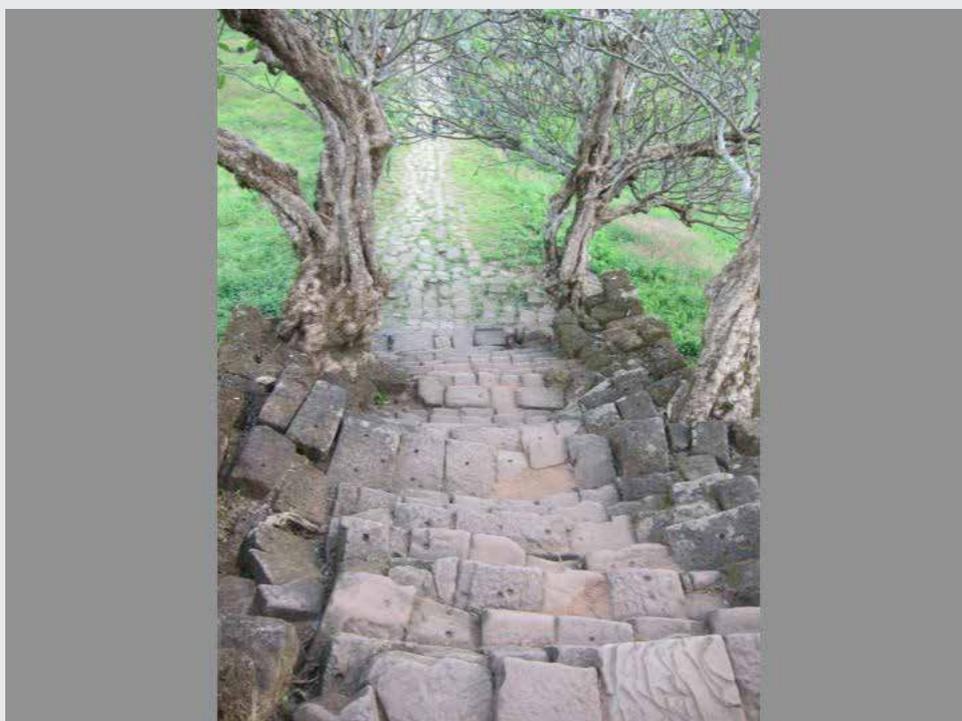
² A titre de comparaison, sur le site d'Angkor, il est fait appel à une société privée pour gérer uniquement la billetterie et la surveillance. Elle garde un petit pourcentage des recettes de la vente des billets, le reste étant reversé à APSARA, autorité de gestion du site, et au fonds pour le patrimoine (information de M. Beschaouch).

Capacité de charge du site :

Etablir le nombre de visiteurs maximal et les circulations qui permettent de visiter le site sans le détériorer ni en occulter le sens. Multiplier les circuits et les points de vue sur différents éléments du site pour alléger la pression sur l'axe principal qui conduit au sanctuaire. Ce travail doit se faire avec les archéologues spécialistes et des architectes du patrimoine.

Sécurité des visiteurs :

La sécurité des visiteurs est actuellement précaire. Aménager des cheminements légers mais sûres, consolider les éléments les plus visités pour éviter chutes ou effondrements est une priorité.



Aménagement d'équipements et services sur le site :

Les aménagements réalisés aujourd'hui ne tiennent pas compte de la signification des lieux visités, ni par leur implantation, ni par le type de construction et de matériaux (nouveau bâtiment, parking, circulation et rond-point sur l'axe du temple près des plans d'eau). Il faut travailler sur les emplacements, formes et matériaux de ces équipements : ils doivent être le plus discrets possible et placés en-dehors des axes portant un sens symbolique, historique ou simplement visuel. Il faut travailler de la même manière sur celui des circulations et sur l'aménagement paysager.

C'est une priorité, soulevée en partie par la décision du Comité du patrimoine mondial à propos du bâtiment d'accueil.

De nouveaux projets, en cours de conception, nous ont été présentés par la responsable d'YCC, Mme Sohleth, lors de la rencontre du 4 avril 2013. Un regard attentif devra être porté sur ces projets afin d'éviter une atteinte irréversible au site.



Projet d'aménagement présenté par Mme Sohleth

Organisation de la capacité d'hébergement et de restauration :

Les missions effectuées par Yves Dauge, Cathy Savourey, Felipe Delmont et Seune Phetsanghane ont fait des propositions sur ce point : avec un potentiel existant de 3000 chambres, la ville de Pakse doit accueillir l'essentiel des flux, Champassak proposant du petit hébergement individuel.

Outils d'interprétation et offre de visite: circuits de visite offrant différents aspects de découverte, supports de visite, signalétique.

La coopération avec la France dans le cadre du FSP qui vient de s'achever a permis de sérieuses avancées sur ce point, avec un travail important sur le musée et les collections, et des publications de qualité. Là aussi une réflexion d'ensemble, en fonction des publics, est nécessaire.

Un retour vers les populations locales :

Enfin il est important de se préoccuper de populations vivant sur ou à proximité du site : comment concilier leurs besoins avec la préservation du site, les faire participer aux décisions à prendre, faire en sorte que le bénéfice tiré du tourisme sur le site leur revienne.

Une démarche d'identification de projets pilotes au bénéfice des populations locales peut être considérée (diagnostic économique, analyse de la viabilité des projets et mise en oeuvre).

Route A14 et route alterne : état des lieux

Comme indiqué en début de ce rapport, le Comité du patrimoine mondial s'était à plusieurs reprises inquiété de l'état de conservation du bien, notamment suite à la construction de la nouvelle route 14A traversant le site. Lors de cette mission, l'équipe d'experts a pu se rendre sur site et faire état des lieux sur :

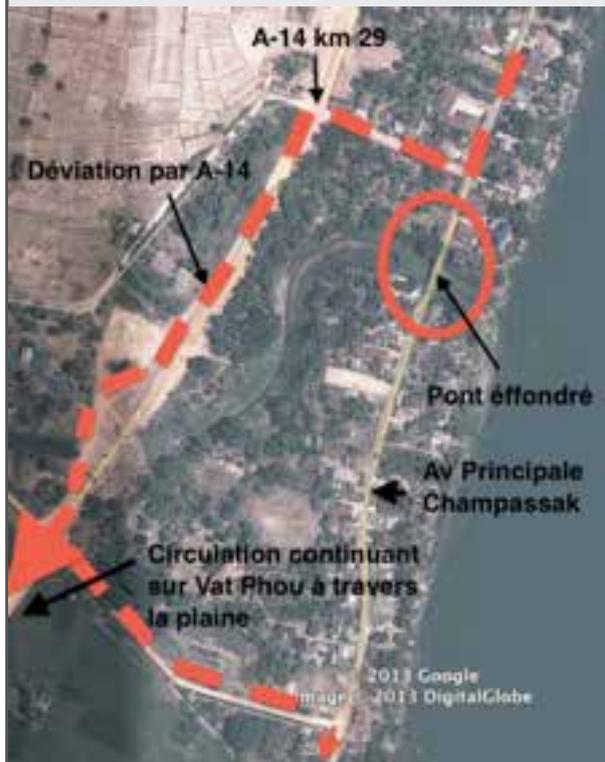
- La nouvelle route A14 : du kilomètre 25 à Ban Phaphin au kilomètre 34 à Ban Tangkob,
- La route alterne ouest d'accès à Vat Phou,
- La section Sud de la nouvelle route A14, du kilomètre 43 (ban Dontalat) au kilomètre 34 (Ban Tangkob).

Il en ressort les éléments suivants :



Nouvelle route A14 : du kilomètre 25 à Ban Phaphin au kilomètre 34 à Ban Tangkob

Les travaux de construction de la route 14A, sont toujours interrompus au km 29, peu avant l'arrivée sur Champassak, cela depuis 2011, sur demande du Comité du patrimoine mondial³. Cependant, à l'issue de l'effondrement d'un des deux anciens ponts militaires situés sur la rue principale de Champassak menant au site de Vat Phou, cette nouvelle route est actuellement utilisée comme route alternative de contournement du trafic, en ville et vers le site de Vat Phou. En effet peu avant l'arrivée de la mission, un camion transportant du bois, dont le poids excédait la capacité portante du pont, a provoqué l'effondrement de celui-ci. En attendant le résultat de l'enquête correspondante, le camion a pu être retiré des restes du pont et se trouve retenu par les autorités dans les jardins du siège du théâtre d'ombres de Champassak.



De nombreux véhicules empruntent donc actuellement la chaussée en terre de la A-14, notamment des autocars de tourisme et des camions se dirigeant vers le secteur de la route en construction, à l'extrémité sud du site à Ban Don Talat. Déjà, des paysans vendent leurs produits le long de la route.



Un effet majeur sur la structure urbaine de la ville :

L'ouverture de la route A14 (côté rizières), en parallèle à la rue principale de Champassak (côté fleuve), a eu aussi comme effet un retournement par cette nouvelle voie de l'accès aux bâtiments publics de la ville, en particulier la mairie, bâtiment dont la façade principale donnait sur la rue principale, au détriment de celle-ci et de la structure fonctionnelle de la ville.

La saison sèche permet le passage des véhicules au gué de deux des trois rivières traversant la plaine entre la ville et le site, au pied des ponts, dont jusqu'ici seules les piles furent achevées avant l'interruption des travaux. Cela ne sera plus possible à l'arrivée de la saison de pluie d'où l'urgence de réparer le pont de Champassak effondré.

Les visiteurs arrivent ainsi par cette route directement sur le centre d'accueil des visiteurs, situé à l'entrée de l'axe de Vat Phou à l'extrémité Est des deux grands barays (bassins).

Un parking de plus d'un hectare a été récemment aménagé au Nord de « La Sala » (Centre d'accueil des visiteurs) et sert désormais au stationnement des véhicules, en particulier, les grands autocars de tourisme. Différents arbres ont été plantés dans les espaces entourant le parking et le centre : cocotiers, aréquiers et frangipaniers.

La plaine rizicole en saison sèche se caractérise par le contraste qu'offrent le vert des rizières irriguées et l'aridité de celles qui ne le sont pas. Cela renforce l'importance de la sauvegarde et du développement du système d'irrigation existant, qui a été coupé par endroits par la construction de la route 14A.



Il est à noter cependant, que la déviation de la circulation des véhicules de touristes et de ceux qui travaillent à la construction de la A-14 à l'extrémité sud du périmètre du site a libéré Champassak de leur passage et rendu à la rue principale son caractère paisible et rural, de Ban Muang Kang à Ban Phaphin le long du Mékong.

Ce segment Nord de la route, traversant la plaine de Ban Tangkob jusqu'à Champassak, est totalement visible du haut du sanctuaire de Vat Phou. Le reste longeant Champassak jusqu'à Ban Phaphin ne l'est pas car il se confond à la ville et sa végétation.

La route alterne ouest d'accès à Vat Phou

Cette route longe le versant ouest de la chaîne du Phoukhao (Point culminant du Linga de Vat Phou). De Paksé à Muang Phonthong elle suit la RN16W puis, à quelque 2,5 km de Muang Phonthong, elle emprunte une route en terre se dirigeant plein sud, le long de la frontière avec la Thaïlande (située à une dizaine de kilomètres). A partir de Houay Tamgnee la route se dirige vers l'Est, contournant l'extrémité Sud de la chaîne de montagnes, jusqu'à Ban Don Talat, petite ville située à la limite sud de la Zone 1 de protection du patrimoine culturel et du paysage culturel de Champassak.

La route passe par Houay Tamgnee (ou Ban Don Kom) et aboutit à Ban DonTalat, portes d'entrée sud du périmètre de protection de Vat Phou. Elle dessert ainsi deux petites villes, et une dizaine de villages, ce qui génère un trafic régulier de véhicules, principalement motos et camions. Ce que confirme l'existence de trois stations services et de nombreux commerces sur son parcours, dont des magasins de matériel et d'équipements agricoles ou de ventes de véhicules, en particulier des motos.

La mise en état de la route est en cours. En effet dès l'entrée sur la route à 15 km de Pakse en partant de la RN 16W, des travaux d'asphaltage viennent d'être commencés couvrant déjà 1 ou 2 kms.

Sur le reste du parcours l'ancienne route est en réalité une large piste en terre se dirigeant droit sur plaine vers le sud. Elle est praticable surtout en saison sèche.

La route croise six cours d'eau, grâce à des ponts en fer de type militaire. Deux seulement des cours d'eau peuvent être considérés comme des rivières, quoique sans eau durant la saison sèche. Les autres sont de simples torrents. Les ponts les plus longs ne dépassent pas 20 m. Les petits ponts font 5 à 8m. Aucune de ces petites rivières n'a la taille de celles situées sur le versant Est, dans la plaine rizicole de Champassak.

Le paysage traversé est principalement un paysage de rizières cultivées en saison de pluie et de culture de bois de teck. Tout le long du parcours on aperçoit au sud le Linga (Lingaparvata) de Vat Phou, situé sur le point culminant du PhouKhao.

A 6,5 km de la RN 16W au village de Houay Vangekit, il existe une piste en terre direction nord/Est qui croise vers le pont sur le Mékong de Paksé. Aménagée, elle pourrait constituer un raccourci permettant de réduire la route alterne de quelques 7km en évitant de passer par Mouang Phonthong.

La longueur totale approximative de la route est de 40 kilomètres jusqu'au périmètre de protection de Vat Phou.



La section Sud de la nouvelle route A14, du kilomètre 43 (ban Dontalat) au kilomètre 34 (Ban Tangkob, ban situé sur l'axe du site, à proximité du centre d'accueil et du musée).

La petite ville de Ban DonTalat semble avoir assumé le rôle de centre agricole de la région aux dépens de Champassak, comme le démontre le dynamisme de son marché et de ses commerces ainsi que la présence de deux banques.



La belle demeure en bois de la mère de l'ancien roi souligne l'importance que cette ville avait par le passé.



Les travaux de construction de la route A14 au sud de l'axe de Vat Phou à partir de ban DonTalat ont repris. En effet une partie de la route traversant la ville, a déjà reçu sa couverture d'asphalte. Les travaux se poursuivent vers le nord à l'intérieur du périmètre 1 de protection du site où un pont en béton, d'une portée supérieure à 20 m, permet de franchir à mi-chemin la principale rivière de ce secteur de la plaine. Simultanément les travaux de construction de la route se poursuivent vers le sud, notamment la bretelle de contournement de Ban DonTalat.

A son arrivée sur l'axe de Vat Phou à Ban TangKob la déviation de la route A14 semble avoir été annulée puisque pour rejoindre le tronçon Nord de cette route, il faut prendre l'avenue principale de Ban Tang Kob sur une centaine de mètres jusqu'à l'embranchement du tronçon nord vers Champassak.

Ce segment Sud de la route, est totalement visible du haut du sanctuaire de Vat Phou.

La longueur totale approximative de la route est de 7,5 kilomètres à partir de Ban DonTalat.

Résultats de la mission

Elaboration d'un plan de développement du grand site de Vat Phou

Lors de la réunion du comité local du patrimoine qui s'est tenue à Paksé le 5 avril 2013, **la province de Champassak s'est engagée à lancer le plus rapidement possible les études du plan de développement du grand site de Vat Phou**, préalable à tout investissement sur le site. Cette réunion présidée par M Divixay, vice-gouverneur de la province de Champassak, a rassemblé des représentants du Ministère de la Culture de l'Information et du Tourisme, du Ministère des Travaux Publics et des Transports, l'équipe du Département du patrimoine mondial de Vat Phou (DPV) et l'ensemble des services provinciaux. Lors de la réunion, M Aphisayadeth Insisiengmay, directeur-adjoint du service de l'urbanisme au sein de la Direction de l'habitat et de l'urbanisme au Ministère des Travaux Publics et des Transports, et M Viengkéo, directeur-adjoint du patrimoine au Ministère de la Culture de l'Information et du Tourisme, ont présenté le cahier des charges des futures études (cf annexe) qui a été validé.

Le cahier des charges comprend :

- Une étude d'aménagement stratégique du territoire à une grande échelle allant jusqu'à la ville de Paksé .

Cette étude doit fixer les orientations d'aménagement pour les 20 ans à venir, à partir des impératifs liés à la sauvegarde et au maintien de l'intégrité du site. C'est-à-dire, la protection du site archéologique dans son intégralité, la protection de la composition du site (la voyale), la préservation du grand paysage et la relation du site avec le grand territoire.

L'étude devra mettre l'accent sur :

- Les enjeux environnementaux, économiques et sociaux ;
- L'accessibilité du site depuis Paksé et les pays limitrophes (Cambodge et Thaïlande).
- La question centrale du tourisme sur les plans de l'hébergement, de la restauration, et des circuits de visite, liée à la fréquentation du site de Vat Phou, mais également des sites touristiques voisins afin de fixer les touristes pendant une durée significative dans le sud du Laos, tout en limitant la pression sur Vat Phou ;
- L'hydrologie du site et de la plaine ;
- Le rôle et la place de Paksé dans l'articulation Paksé-Champassak-Vat Phou, chaque territoire possédant des vocations différentes et complémentaires à déterminer et à fixer;
- La vocation du grand paysage, sa protection et sa mise en valeur.

Cette étude, similaire dans son objet à celle réalisée à Luang Prabang sous le nom de «Schéma de Cohérence Territoriale», a vocation à être pilotée par la Province de Champassak, en articulation étroite avec le Ministère de la Culture, de l'Information et du Tourisme et le Ministère des Travaux Publics et des Transports et de l'équipe locale en charge du site. Elle doit être vue comme un espace de discussion et de concertation.

- Des plans d'urbanisme détaillés à la petite échelle couvrant cinq districts concernés par le périmètre classé (Champassak, Soukhouma, Moulapamok, Phontong, Pathoumphone).

Pour chaque village, ces plans ont pour objet :

- d'établir une typologie de l'architecture;
- de dresser l'inventaire des édifices à protéger;
- d'identifier les zones inondables;
- d'établir un plan de protection des berges;
- de réaliser l'inventaire des parcelles constructibles;
- de réaliser une analyse de la trame viaire;
- d'identifier les espaces libres à protéger
- de répertorier les attentes et les besoins des habitants.

Ces plans détaillés devront permettre de définir les extensions urbaines possibles et les prescriptions s'y rattachant, de dessiner les aménagements, d'élaborer un plan guide pour les investisseurs et, par là, de favoriser la mise en place rapide d'un urbanisme opérationnel, cohérent avec les orientations stratégiques et respectant l'intégrité du site inscrit.

Ces plans seront complétés par un plan d'aménagement de l'accessibilité au site de Vat Phou.

- La délimitation si besoin d'une zone tampon autour du périmètre classé. La maîtrise d'ouvrage de ces études sera confiée au Département du Patrimoine Mondial de Vat Phou (DPV).

Lors de la mission, la province de Champassak et la Ville de Chinon ont signé un accord de coopération portant sur la conduite d'expertises et d'actions de formation et de communication pour la prise en compte par les responsables et les habitants de la valeur universelle exceptionnelle du bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2001. En complément sur ce point les autorités provinciales ont confirmé le besoin de bénéficier de l'offre de services d'appui de Mme Longuet, Directrice de la Mission Val de Loire patrimoine mondial, pour les aider à la rédaction du rapport de conservation du site demandé par l'UNESCO et qui doit être prêt en février 2014.

Formation des professionnels

Enfin plus généralement, la mission a permis de finaliser la conception d'une formation à la planification et à la conservation urbaine, qui se déroulerait et s'appuierait sur l'expérience de Luang Prabang et s'adresserait aux professionnels du Laos, du Cambodge et du Vietnam. Cette formation sera complémentaire de celles organisées avec l'Ecole de Chaillot sur la restauration des monuments, et par le Réseau des grands sites de France en relation avec l'Association des biens français du patrimoine mondial sur la gestion des grands sites. Cette formation pourrait être mise en oeuvre, dans le cadre de la Convention France Unesco, en partenariat avec l'Association Internationale des Maires Francophones.

CONCLUSION

Concernant l'établissement d'une nouvelle route, A14 nous avons démontré qu'il était possible de répondre au souhait de facilitation du trafic vers Vat Phou par l'utilisation d'une route alterne dont le trafic n'affecterait pas le site. En effet, la finalisation de la route A14 générerait une occupation progressive de ses abords par le commerce, voire l'habitat, qu'il serait difficile d'empêcher. On pense aussi qu'elle ne serait pas une route de desserte locale mais serait largement empruntée par les camions de transport de marchandises pour des courses plus longues. Il faut en outre éviter de rapprocher trop les visiteurs de l'axe majeur du site.

Nous insistons sur le fait que le plan de développement à l'échelle du grand territoire fait partie intégrante de la question essentielle de la gestion du site. Volontés politiques et financements vont converger sur le site de Vat Phou pour contribuer à sa préservation et aider au développement de la région. Il est vital que toutes les interventions (lao, françaises ou internationales) soient coordonnées et complémentaires, au risque d'un grand gâchis et d'une perte de crédibilité pour tous.

ANNEXES

Extrait de la Décision du 36^e Comité du patrimoine mondial (2012)

Le Comité

1. Ayant examiné le document WHC-12/36.COM/7B.Add,
2. Rappelant la décision 35 COM 7B.72, adoptée à sa 35^e session (UNESCO, 2011),
3. Regrette que l'État partie n'ait pas remis de rapport sur l'état de conservation du bien comme demandé par le Comité du patrimoine mondial ;
4. Exprime sa préoccupation quant à l'aménagement d'infrastructures sur le territoire du bien sans qu'aucune évaluation d'impact patrimonial n'ait été menée ou qu'aucun plan général de paysage en place et prie instamment l'État partie de mettre en œuvre les mesures nécessaires afin d'atténuer les impacts identifiés ;
5. Prend note des conclusions de la mission de suivi réactif de février 2012 et encourage l'État partie à mettre en œuvre ses recommandations, en particulier :
 - a) suivre la circulation sur la route 14A, mettre en œuvre des mesures de contrôle du nombre et de la vitesse des véhicules et envisager la création d'une route alternative durable à l'ouest du bien,
 - b) élaborer un plan général d'utilisation des secteurs du bien qui traitent les problèmes de zonage, d'utilisation du bien, d'aménagement potentiel d'infrastructures et de normes pour les équipements,
 - c) mener une évaluation d'impact visuel sur les différents emplacements envisagés pour la construction d'un château d'eau et soumettre ses conclusions à l'examen du Centre du patrimoine mondial et des Organisations Consultatives avant tout engagement définitif de mise en œuvre du projet,
 - d) mettre en œuvre des mesures destinées à atténuer l'impact visuel du nouveau bureau de gestion du bien et de la porte d'entrée,
 - e) développer une stratégie d'interprétation du bien et de sensibilisation, y compris un programme d'engagement des communautés locales, afin d'améliorer l'interprétation du bien et son appropriation par les communautés associées vivant sur son territoire,
 - f) définir une politique de coopération avec les missions étrangères fondée sur des actions prévues par le plan de gestion en lieu à la place des décisions ad hoc ;
6. Demande à l'État partie de remettre au Centre du patrimoine mondial, d'ici le 1^{er} février 2014, un rapport sur l'état de conservation du bien et sur la mise en œuvre des recommandations ci-dessus détaillées, pour examen par le Comité du patrimoine mondial à sa 38^e session en 2014

Annexe 2 : Critères retenus par le Comité du patrimoine mondial pour l'inscription du site ET(2012)

Critère iii : L'ensemble du temple de Vat Phou est un témoignage exceptionnel des cultures d'Asie du sud-est, et en particulier de l'empire khmer qui domina la région du Xe au XIV^e siècles.

Critère iv : L'ensemble de Vat Phou illustre remarquablement l'intégration d'un paysage symbolique d'une grande valeur spirituelle dans son environnement naturel.

Critère vi : Illustration de l'interprétation hindoue de la relation entre la nature et l'humanité, Vat Phou se targue d'un remarquable ensemble de monuments et autres structures disséminées sur une vaste superficie entre fleuve et montagne, certains dotés d'une architecture exceptionnelle, beaucoup abritant de magnifiques œuvres d'art, et exprimant tous une conviction et un engagement religieux intenses.

Comité de pilotage du site de VAT PHOU CHAMPASSAK

Réunion du 5 avril 2013

Présidé par M Divixay, Vice-Gouverneur de la province de Champassak

ບັນຊີລາຍຊື່ແຂກເຂົ້າຮ່ວມກອງປະຊຸມວຽກງານຜັງເມືອງ
ໃນເຂດພື້ນທີ່ມໍລະດົກໂລກວັດພູຈຳປາສັກ ຄັ້ງວັນທີ 05 ເມສາ 2013

ລ/ດ	ຊື່ແລະນາມສະກຸນ	ມາຈາກພາກສ່ວນ	ເບີໂທລະສັບ	ລາຍເຊັນ
01	ສ.ອຸ. ພູມທອງ ສິງໂກ	ບັນຊີ ກຸມກຳລັງ	222 60 291	
02	ທ. ພູມວິໄນ ວິມະເສດຖີ	ໂພດສະໂນ ຫໍ່ສັກ	999 33 111	
03	ທ. ຫ້າງພອນ ສຸກະພັນ	- - -	999 93 192	
04	ທ. ພິມມະວິໄນ ສິງໂກ	ບັນຊີ ກຸມກຳລັງ	99 15 767	
05	ທ. ພູມວິໄນ ພິມມະວິໄນ	ພູມວິໄນ ພູມວິໄນ	222 05 007	
06	ທ. ພູມວິໄນ ພິມມະວິໄນ	ພິມມະວິໄນ ພິມມະວິໄນ	99 20 512	
07	- ສິມມະວິໄນ ພິມມະວິໄນ	ພິມມະວິໄນ ພິມມະວິໄນ	292 60 961	
08	ທ. ພິມມະວິໄນ ພິມມະວິໄນ	ພິມມະວິໄນ ພິມມະວິໄນ	99 35 934	
09	ທ. ພິມມະວິໄນ ພິມມະວິໄນ	ພິມມະວິໄນ ພິມມະວິໄນ	222 46 24	
10	ທ. ພິມມະວິໄນ ພິມມະວິໄນ	ພິມມະວິໄນ ພິມມະວິໄນ	55 4 23 126	
11	ທ. ພິມມະວິໄນ ພິມມະວິໄນ	ພິມມະວິໄນ ພິມມະວິໄນ	99 27 1668	
12	ທ. ພິມມະວິໄນ ພິມມະວິໄນ	ພິມມະວິໄນ ພິມມະວິໄນ	55 40 9359	
13	ທ. ພິມມະວິໄນ ພິມມະວິໄນ	ພິມມະວິໄນ ພິມມະວິໄນ	99 01 470	
14	CASTEL Jean-Charles	DPV	020 56 6161 09	
15	DAKIE y/h	CHINON	0680 10 9848	
16	KUNE	VTE	55 11 002	
17	Colly SAVOUKEY	CHINON		
18	Michel LONGUET	Mission VPL du laïc-PATRIMOINE	longuet@mission- patrimoine.com	
19	Felipe DELMONT	CHINON	felipedelmont@gmail.com	
20	ທ. ພິມມະວິໄນ ພິມມະວິໄນ	ພິມມະວິໄນ ພິມມະວິໄນ	55 47 7449	
21	ທ. ພິມມະວິໄນ ພິມມະວິໄນ	ພິມມະວິໄນ ພິມມະວິໄນ	55 35 4135	
22	ທ. ພິມມະວິໄນ ພິມມະວິໄນ	ພິມມະວິໄນ ພິມມະວິໄນ	222 06 426	
23	ທ. ພິມມະວິໄນ ພິມມະວິໄນ	ພິມມະວິໄນ ພິມມະວິໄນ	97 99 4399	
24	ທ. ພິມມະວິໄນ ພິມມະວິໄນ	ພິມມະວິໄນ ພິມມະວິໄນ	222 73 863	
25	ທ. ພິມມະວິໄນ ພິມມະວິໄນ	ພິມມະວິໄນ ພິມມະວິໄນ	222 82 60	
26	ທ. ພິມມະວິໄນ ພິມມະວິໄນ	ພິມມະວິໄນ ພິມມະວິໄນ	55 76 92 21	
27	ທ. ພິມມະວິໄນ ພິມມະວິໄນ	ພິມມະວິໄນ ພິມມະວິໄນ	95 52 8276	
28				

ຜູ້ສັງລວມລາຍຊື່

Objet de la réunion :

Echanger sur la mise en place des études du plan stratégique de développement et d'urbanisme du grand site de Vat Phou, plan qui englobera le site de Vat Phou-Champassak mais également la ville de Paksé.

M le Vice Gouverneur

Au nom du gouverneur et de sa population, je tiens à vous remercier pour votre assistance, en particulier Yves Dauge, pour nous aider à protéger et mettre en valeur le site de vat Phou.

Vat Phou est un site très ancien du 5ème siècle et le peuple lao se relaie pour protéger de génération en génération ce site quelque soit les régimes jusqu'à la demande de classement par notre gouvernement.

La réunion aujourd'hui a pour objet d'échanger sur la mise en place de l'étude du plan stratégique de développement et d'urbanisme du grand site de Vat Phou. Ce plan devra englober le site de Vat Phou - Champassak mais également la ville de Paksé.

Pour les projets d'infrastructures, nous avons déjà fait des projets qui vont être présentés par le directeur, c'est un sujet très chaud pour les autorités et pour le peuple, accentué par la destruction récente du pont.

Pour le comité de pilotage, l'arrêté est signé par le Vice Premier Ministre, comité dont je suis le président et qui regroupe des personnalités de Vientiane également. L'arrêté pour la création du fonds patrimoine a été également signé par le gouverneur.

Ce n'est qu'une première étape, et nous devons échanger sur la suite.

Je soulève la réalité de notre province, nous comptons sur Yves Dauge pour défendre notre position auprès de l'UNESCO. Comme nous avons échangé hier soir, avec M le Gouverneur, nous devons préparer les documents pour la signature à midi et avoir une position commune.

Cette introduction est suivie d'une présentation du futur cahier des charges de l'étude, préparé par le Directeur du service de l'urbanisme, direction de l'habitat et de l'urbanisme, Ministère des Travaux Publics et des Transports.

M Yves Dauge

Je retrouve dans le texte présenté les propositions que nous avons travaillé ensemble, si vous en êtes d'accord je ferai quelques propositions de complément que nous pourrions mettre au point ensemble.

Contexte

Je souhaiterais que ce paragraphe fasse référence à la demande de l'UNESCO concernant la mise en place de ce plan de développement pour répondre aux exigences de la sauvegarde et de la mise en valeur du site. Quand nous allons rentrer à Paris nous allons donner ce cahier des charges au directeur du patrimoine mondial. Ce paragraphe doit faire également référence à la demande du gouvernement qui fait écho aux attentes de la population pour un plan de développement économique et social.

Concernant le chapitre 2

Je retrouve tous les éléments dont nous avons discuté, je vous en remercie et trouve la proposition très claire. Nous pourrions peut-être rajouter un détail

Concernant le chapitre 3

Pour plus de clarté avec l'UNESCO, je propose de modifier le titre du chapitre et de remplacer « orientations générales » par « création d'une zone tampon » ensuite le texte est laissé en l'état.

Concernant le chapitre 4

Je ferai mention de la place particulière du DPV, le comité de pilotage doit être assisté du DPV, car pour l'UNESCO c'est le DPV qui est l'outil de gestion.

Enfin, je rajouterai un chapitre portant sur le financement et qui dirait simplement que dans le cadre du PADUL II d'un montant de 2 millions d'euros nous avons une enveloppe de 500 000 euros pour Vat Phou - Champassak avec une convention annexée.

Ce Paragraphe concernant le financement, je le mettrai en fin de document et mettrai en annexe le plan de financement.

Je tiens à rappeler devant vous que j'ai obtenu moi-même de M Kouchner, à l'époque Ministre des Affaires Etrangères français, une dotation de 2 millions d'euros dont nous avons décidé d'affecter 500000 euros pour le site de Vat Phou.

Concernant le plan de financement, je voudrais que l'on se mette d'accord sur une modification du tableau. Le financement prévu pour l'urbanisme et la planification ne permettra pas de répondre aux besoins de l'étude telle que décrite dans le cahier des charges. Je propose que nous reportions les 90000 euros de travaux prévus sur le bâtiment, qui n'est pas une demande de l'UNESCO, sur les études et qu'une enveloppe soit trouvée pour la coopération avec la ville de Chinon.

Prise de parole des participants de la réunion suite à ces trois interventions

M le Directeur provincial des Travaux Publics et des Transports

Concernant le SCOT, je propose de prendre en considération les deux districts voisins : phontong et Soukhouma, car une bonne partie de ces deux districts sont inscrits dans le site de Champassak. Il faut évaluer leur devenir en terme d'économie sociale et d'environnement ; Il faut déterminer la superficie du site à étudier. Si j'ai bien compris il ya deux études, là dans le cadre du financement, je pense qu'il faut au moins 300 000 euros pour accentuer sur l'étude. Concernant l'aspect institutionnel, c'est-à-dire le comité de pilotage, peut-il intégrer dans sa composition le directeur du département des Travaux Publics et des Transports. Le district de Champassak a son plan urbain, il doit être révisé car le district de Champassak est positionné comme une ville secondaire de développement ;

Pour Paksé nous avons déjà le plan stratégique de développement qui peut être une base de travail pour le SCOT, nous avons également d'autres données que nous pouvons vous communiquer.

M Yves Dauge

Je comprends bien que le ministère des Travaux Publics et des Transports a une place prépondérante et l'équipe qui va travailler devra travailler en étroite collaboration avec ce ministère. J'ai bien compris que le budget est très limité et que nous devons trouver des financements complémentaires pour affiner et étendre le périmètre. Nous sommes dans l'urgence pour l'UNESCO et nous devons dans un premier temps faire avec ces moyens ;

M le Directeur provincial des Travaux Publics et des Transports

Je vous remercie d'avoir proposé cette étude stratégique qui va nous aider pour la protection et la mise en valeur du site de Vat Phou. Comme vous le savez, depuis des années nous avons des attentes de la population pour atteindre un niveau de développement qui ne correspond pas aux attentes de l'UNESCO. Concernant le financement, nous voyons que le financement est limité. Le problème est le transport urbain du fait de la destruction du pont que nous devons réparer, même si une solution provisoire a été retrouvée, avec l'arrivée de la saison des pluies, les difficultés vont s'accroître.

M Yves Dauge

En France une entreprise qui n'aurait pas respecté les règles, serait déclarer responsable et devrait prendre à sa charge avec son assurance la réfection immédiate de l'ouvrage ainsi que les travaux provisoire. Les pouvoirs publics n'ont pas à payer.

M le Directeur provincial de l'information, de la culture et du tourisme

J'ai beaucoup apprécié cette démarche de mise en place d'un scot et de la révision du plan urbain de Champassak. 4 sites sont inscrits dans la stratégie : Vat Phou, les 4000 îles de Siphandong, chute et plateau des bollovens, la ville de Paksé.

En tissant le lien entre Vat Phou et Paksé cela correspond totalement à nos attentes.

Concernant la composante 2, je vous mettrai à disposition mon personnel avec cette somme de 15000 euros ; je suis prêt à participer à l'élaboration de ces documents qui correspondent à notre stratégie. C'est pourquoi je vous demande de me permettre de participer.

M Yves Dauge

Nous devons faire une stratégie durable et respectueuse du site, en plaçant les grands hôtels à Paksé, en reliant les grands hôtels à Vat Phou par le fleuve pour limiter l'impact des voitures sur le site.

M khamkham

Dans le chapitre 4 concernant l'équipe d'urbanisme en charge de l'étude, qui mentionne l'ITP comme chef de projet et l'équipe de la DPM de Luang Prabang comme adjoint, je propose que l'ITP soit assisté d'un membre local du DPV et de placer l'équipe de la DPM de Luang Prabang au coté des consultants.

M Yves Dauge

Qui va recevoir les fonds de l'AFD, et quelle procédure suivre ? Qui répond à l'appel d'offre lancé par l'AFD, l'institut ?

M Viengkeo

Les fonds de l'AFD vont au DPV. Demande de la mise en place d'un comité technique réunissant l'ensemble des services provinciaux.

M Yves Dauge

1 : qui est la Maitrise d'ouvrage capable de passer des contrats avec une maîtrise d'œuvre ?

2 : qui est le chef de projet de la maîtrise d'œuvre ?

Il est nécessaire de répondre à cette question.

Puis-je considérer que les documents présents et modifiés lors de la réunion sont les documents définitifs que je peux présenter aux deux directeurs (UNESCO et AFD) ?

Enfin je vous confirme l'offre de services d'appui de Mme Longuet, Directrice de

la Mission du Val de Loire patrimoine Mondial, pour vous aider à la rédaction du rapport de conservation du site demandé par l'UNESCO et qui doit être prêt en février 2014.

M le Vice gouverneur

Suite à nos échanges, Je suis d'accord avec l'ensemble des propositions. Je vous propose que les techniciens prennent en compte les modifications demandées notamment :

- Affirmer que la maîtrise d'ouvrage de l'étude sera représentée par le comité de pilotage du projet de développement du site du patrimoine mondial de Vat Phou Chamapasak et délégué par la province au DPV.
- Abandonner les travaux de bâtiments et de voirie au profit d'un renforcement des crédits d'étude, la priorité pour nous étant de définir un plan stratégique global de développement et de répondre aux demandes de l'UNESCO.

Le dossier sera présenté en version lao et française dès demain.

Je remercie M Yves Dauge et son équipe pour le temps et leur proposition d'aide à la province de Champassak, j'exprime également mes remerciements à M Seune Phetsanghane, Conseiller auprès du Vice Premier Ministre.

La réunion s'est prolongée par un déjeuner présidé par Monsieur le Gouverneur de Champassak en présence de l'ensemble des acteurs lao et français présents à la réunion. Un compte – rendu lui a été fait par Monsieur le Vice-Gouverneur.

Sur les points présentés, Monsieur le Gouverneur a en particulier relevé et confirmé les points suivants :

- 1 – La maîtrise d'ouvrage est confiée au DPV pour la mise en œuvre du PADUL II Vat Phou - Champassak , notamment l'étude stratégique du plan de développement global.
- 2 – Concernant la maîtrise d'oeuvre de l'étude, deux options sont possibles, l'option 1 qui consiste à confier la maîtrise d'oeuvre de l'étude à l'Institut des Travaux Publics et des Transports de Vientiane (ITP) avec l'appui d'une équipe internationale (équipe française mobilisée à Luang Prabang) par le biais d'un marché de gré à gré. L'option deux, confier à un bureau d'étude associé à l'ITP , par appel d'offre l'étude. L'option Un est de loin préférée.
- 3 - Il demande le renforcement du budget prévu pour l'étude et il propose de prendre à sa charge les 90 000 euros prévus initialement pour des travaux de voirie par le budget de la Province afin de pouvoir reporter cette somme sur la ligne étude.

Annexe 4 : ACCORD DE COOPERATION

Accord de coopération entre les collectivités locales de Chinon et de Champassak

En référence à la convention du patrimoine mondial de l'UNESCO les collectivités locales de Champassak et Chinon entendent coopérer pour la sauvegarde et la mise en valeur de leur patrimoine.

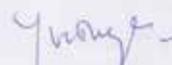
Au cœur des grands sites du Vat Phou et du Val de Loire, ces deux collectivités développeront ensemble, au titre de la coopération décentralisée, des expertises et des actions de formation et de communication nécessaires pour la prise en compte par les responsables et les habitants des valeurs universelles exceptionnelles reconnue par l'UNESCO.

M.le Gouverneur
Province de Champassak



ສອນໄຊ ສີພັນດອນ

Senateur honoraire
Conseiller du Centre du
Patrimoine Mondial UNESCO


Yves DAUGE

Annexe 5 : COURRIER A L'UNESCO

A l'attention de
Monsieur Kishore RAO, Directeur du Centre du Patrimoine Mondial, UNESCO
Monsieur Dov ZERAH, Directeur Général de l'Agence Française de Développement

Après avoir réuni et informé l'ensemble des responsables des services de l'Etat concernés, je demande que l'on engage dans les plus brefs délais les études du plan de développement du grand site du Vat Phou. Ce plan devra répondre aux demandes répétées de l'UNESCO pour la sauvegarde et la mise en valeur du site. Il devra en même temps répondre aux attentes légitimes de la population en faveur d'un projet économique et social fondé sur un tourisme maîtrisé.

Je souhaiterais que soient mises en place dès maintenant les procédures du financement alloué par l'Agence Française de Développement, de l'équipe mixte franco-lao qui conduira l'étude sous la maîtrise publique du comité de pilotage du projet de développement du site du patrimoine mondial de Vat Phou, assisté du DPV. Le nouveau plan se substituera au plan et règlement provisoire du 18 mai 2010.



514/2013

Le Gouverneur
De la province de Champassak

ສອນໄຊ ສີພັນດອນ



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE POPULAIRE LAO
Paix Indépendance Démocratie Unité Prospérité

PROVINCE DE CHAMPASSACK

**PLAN STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT ET D'URBANISME
DU GRAND SITE DE VAT PHOU - CHAMPASSACK**

Termes de référence
Avril 2013

1. CONTEXTE

La croissance économique rapide de la province de Champassak et de sa métropole, Paksé, incite à un besoin d'harmonisation dans le développement urbain de la région, articulé autour de son site touristique majeur : Vat phou, patrimoine mondial.

Dans sa décision 36 COM 7B.64 prise lors de la réunion du Comité du Patrimoine Mondial de 2012, le comité a demandé à l'Etat Lao de présenter un état de conservation du site inscrit et de ses abords et de répondre à plusieurs questions. La présente étude doit contribuer à répondre aux demandes de L'UNESCO. Elle doit se dérouler en cohérence avec les mesures à prendre pour la connaissance, la préservation et la mise en valeur du site inscrit.

L'étude devra également répondre à la demande du gouvernement lao qui fait écho aux attentes de la population afin d'atteindre ses objectifs de réduction de la pauvreté par la mise en place d'un plan de développement économique et social sur la province de Champassak

Ainsi, l'Agence Française de Développement (AFD) a proposé de financer une étude stratégique pour l'aménagement du territoire cohérent pour guider l'extension de la zone et les impacts de celle de Paksé.

2. PERIMETRE DE L'ETUDE

Le périmètre de l'étude à la grande échelle intégrera la ville de Paksé et sera à déterminer par la maîtrise d'oeuvre.

Le périmètre de l'étude à la petite échelle couvrira :

- Le district de Champassak
- Le district de Soukhouma
- Le district Moulapamok
- Le district Phontong
- Le district de Pathoumphone

3. PHASAGE DU PROJET

Le projet comprend deux phases:

- Une étude d'aménagement stratégique du territoire à une échelle allant jusqu'à la ville de Paksé
- Des plans d'urbanisme détaillés

3.1. L'étude d'aménagement stratégique

Cette étude doit fixer les orientations d'aménagement pour les 20 ans à venir, à partir des impératifs liés à la sauvegarde et au maintien de l'intégrité du site. C'est-à-dire, la protection du site archéologique dans son intégralité, la protection de la composition du site (la voyale), la préservation du grand paysage et la relation du site avec le grand territoire.

L'étude mettra l'accent sur:

- Les enjeux environnementaux, économiques et sociaux.
- L'accessibilité du site depuis Paksé et des pays limitrophes (Cambodge et Thaïlande).
- La question centrale du tourisme sur les plans de l'hébergement, de la restauration, et des circuits de visite, liée à la fréquentation du site de Vat Phou, mais également des sites touristiques voisins afin de fixer les touristes pendant une durée significative dans le sud du Laos, tout en limitant la pression sur Vat Phou ;
- L'hydrologie du site et de la plaine

- Le rôle et la place de Paksé dans l'articulation Paksé-Champassak-Vat Phou, chaque territoire possédant des vocations différentes et complémentaires à déterminer et à fixer;
- La vocation du grand paysage, sa protection et sa mise en valeur.

Cette étude, similaire dans son objet à celle réalisée à Luang Prabang sous le nom de «Schéma de Cohérence Territoriale», a vocation à être pilotée par la Province de Champassack, en articulation étroite avec le Ministère de la Culture, de l'Information et du Tourisme et le Ministère des Travaux Publics et des Transports et de l'équipe locale en charge du site. Elle doit être vue comme un espace de discussion et de concertation.

3.2. Les plans d'urbanisme détaillés

Ces plans sont subdivisés en deux parties : le plan des villages et le plan d'aménagement de l'accessibilité au site.

Les plans détaillés doivent permettre de dessiner les aménagements, d'élaborer un plan guide pour les investisseurs et, par là, de favoriser la mise en place rapide d'un urbanisme opérationnel, cohérent avec les orientations stratégiques et respectant l'intégrité du site classé.

3.2.1. Les plans des villages

Pour chaque village, ces plans ont pour objet :

- d'établir une typologie de l'architecture;
- de dresser l'inventaire des édifices à protéger;
- d'identifier les zones inondables;
- d'établir un plan de protection des berges;
- de réaliser l'inventaire des parcelles constructibles;
- de réaliser une analyse de la trame viaire;
- d'identifier les espaces libres à protéger
- de répertorier les attentes et les besoins des habitants.

Ces plans permettent ensuite de proposer :

- les extensions possibles et les prescriptions particulières;
- le plan d'aménagement de la circulation
- la vocation de chaque village

3.2.2. Le plan d'aménagement de l'accessibilité au site de Vat Phou

Conformément aux décisions qui seront prises dans le cadre de l'étude d'aménagement stratégique du territoire, ce plan a pour objectif de calibrer, dessiner les aménagements liés au plan d'accessibilité.

4. CREATION D'UNE ZONE TAMPON

4.1. La zone tampon

Une zone tampon contribue à fournir un degré supplémentaire de protection à un bien du patrimoine mondial. Le concept de zone tampon a été introduit pour la première fois dans les Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial en 1977.

Le concept de la zone tampon a été utilisé avec succès dans le contexte du site de Luang Prabang, ce qui encourage à adopter une approche similaire pour le cas de Vat Phou.

4.2. La zone tampon : contenu

L'étude devra définir la zone tampon, déterminer ses caractéristiques et son règlement.

5. ORGANISATION DU PROJET

5.1. Les acteurs du projet

La maîtrise d'ouvrage

Elle est représentée par le comité de pilotage du projet de développement du site du patrimoine mondial de Vat Phou Champassack dont la composition est la suivante:

- Le Vice-gouverneur de la province de Champassack, Président
- Le Chef du district de Champassack, Vice-président
- Le Directeur du département du patrimoine du Ministère de l'information, de la culture et de tourisme, Vice-président
- Le Directeur du département de la coopération internationale du Ministère du plan et de l'investissement, membre du comité
- Le Chef du cabinet du Gouverneur de Champassack, membre du comité
- Le Directeur du service du plan et de l'investissement de la province de Champassack, membre du comité
- Le Directeur-adjoint du département de l'habitat et de l'urbanisme du Ministère des Travaux Publics et des Transports, membre du comité.

L'assistance à la maîtrise d'ouvrage :

- Le Directeur du service de l'urbanisme, direction de l'habitat et de l'urbanisme, Ministère des Travaux Publics et des Transports Les missions.
- Le technicien du département des ponts et chaussées du Ministère des Travaux Publics et des Transports

- Le directeur du service du patrimoine de Vat Phou, chef du projet de développement du site du patrimoine mondial vat phou Champassak

5.2. Les missions

Le comité de pilotage :

- Délègue au directeur du service du patrimoine de Vat Phou, chef du projet de développement du site du patrimoine mondial de Vat Phou Champassack et à l'assistance à maîtrise d'ouvrage l'organisation du choix de la maîtrise d'œuvre.
- Examiner et approuver le plan des activités et le budget soumis par le chef du projet.
- Effectuer le suivi et l'évaluation de la mise en oeuvre du projet en assurant son avancement et son efficacité.

L'assistance à la Maîtrise d'ouvrage

- Représente le comité de pilotage pour effectuer le suivi et le contrôle d'établissement du plan d'aménagement stratégique et du plan urbain du site du patrimoine mondial de Champassack.
- Elle doit assurer la coordination avec toutes les organisations concernées pour la mise en application du projet.
- Elle doit assister Le directeur du service du patrimoine de Vat Phou, chef du projet de développement du site du patrimoine mondial Vat Phou Champassak dans le choix de la maîtrise d'œuvre.

Le directeur du service du patrimoine de Vat Phou, chef du projet de développement du site du patrimoine mondial vat phou Champassak

- Par délégation de la maîtrise d'ouvrage, il est responsable de l'organisation du choix de la maîtrise d'œuvre.

- Présente tous les six mois un bilan du plan d'activités
- Établit le rapport mensuel portant sur les activités et la mise en application du projet.

6. QUALIFICATIONS DE LA MAITRISE D'ŒUVRE

La maîtrise d'œuvre devra :

- Être composée par une équipe lao-française
- Posséder une grande connaissance du contexte lao et du site de Vat Phou
- Avoir une expérience reconnue au Laos sur la planification urbaine et sur la gestion des sites patrimoniaux
- Être reconnue par l'UNESCO